Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit d'avoir un pass

Par evly

Bonjour
Je suis locataire d'un appartement sans location de parking.
Une barrière de sécurité vient d'être posée à l'entrée de la résidence et ma propriétaire me refuse le pass pour y accéder !
Or j'en ai besoin pour mes livraisons de courses et autres livraisons .. et éventuellement raisin sanitaire !
Que dit la loi à ve sujet?
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le bailleur n'a pas d'obligation de vous fournir un pass dès lors qu'il est réservé aux utilisateurs du parking.

Par janus2

Bonjour,
Si j'ai bien compris, cette barrière empêche l'accès à la résidence, pas seulement au parking.
On peut avoir besoin d'accéder à la résidence avec un véhicule, même si on n'en possède pas un soi-même, par exemple, vous achetez un meuble et louez une camionnette pour le ramener, vous faites comment si vous ne pouvez pas accéder à la résidence avec ce véhicule ?
Le locataire doit pouvoir ouvrir ou faire ouvrir cette barrière avec un pass ou tout autre moyen.

Par yapasdequoi

Il y a une différence entre demander l'ouverture pour une livraison et disposer d'un pass....

Le locataire peut demander au bailleur de préciser les modalités prévues pour recevoir une livraison ou pour un déménagement.

Y a-t-il un gardien qui dispose d'un pass ? La barrière a-t-elle des horaires de passage libre ?

Par LaChaumerande

Bonjour

Or j'en ai besoin pour mes livraisons de courses et autres livraisons... et éventuellement raison sanitaire !

Il serait bien qu'evly nous précise de quoi il s'agit exactement : portage de repas ? Intervention d'aides-soignantes ou autres ?